

## Communiqué de presse

### Trafic cycliste : le Conseil fédéral reconnaît enfin la place du vélo

**Berne, 10 décembre 2021. Le rapport publié aujourd'hui par le Conseil fédéral sur les aires de circulation réservées à la mobilité douce contient de nombreuses mesures qui faciliteront et encourageront l'utilisation des vélos. PRO VELO salue ces propositions : « Cette étape était très attendu. Elle augmentera la sécurité des cyclistes mais aussi celle des piétons », se réjouit Delphine Klopfenstein Broggini, vice-présidente de PRO VELO.**

Le droit de la circulation actuellement en vigueur date pour l'essentiel des années 1950 et, sous bien des aspects, ne répond plus aux besoins d'une mobilité active et durable. Avec les propositions publiées aujourd'hui, le Conseil fédéral souhaite simplifier les déplacements à pied, à vélo, à vélo électrique ou à vélo cargo, et les rendre plus sûrs. Il réagit ainsi aux problèmes climatiques mais aussi de circulation motorisée et répond à la demande d'une grande partie de la population de disposer de meilleures conditions-cadres pour les déplacements à vélo.

PRO VELO salue l'idée de trois catégories d'aires de circulation pour les piétons, le trafic cycliste au sens large et le reste du trafic motorisé. Les aires réservées au trafic cycliste constituent aujourd'hui l'élément le plus faible du réseau routier. Souvent, ce sont des surfaces restantes trop étroites qui s'arrêtent là où elles seraient le plus nécessaires. À l'avenir, le réseau cyclable devra être entièrement fonctionnel, cohérent et sûr, comme le prévoit la loi sur les voies cyclables. Compte tenu de l'augmentation du nombre de véhicules qui y circuleront, tels que les vélos électriques, les vélos cargo et les véhicules électriques lents, les voies devront être suffisamment larges.

Les vélos électriques rapides doivent être exemptés de restrictions, notamment de l'obligation d'utiliser les pistes cyclables et des interdictions de circuler pour les cyclomoteurs. Ces véhicules pourront ainsi gagner en importance, notamment dans le trafic pendulaire ainsi que dans le transport de marchandises et d'enfants.

A première vue, le rapport contient plusieurs propositions portées par PRO VELO de longue date. A présent, PRO VELO examinera en détail les propositions de révision annoncées et s'engagera en faveur d'une configuration favorable aux vélos. À ce propos, Delphine Klopfenstein Broggini souligne : « Le vélo prendrait-il enfin la place qu'il mérite depuis longtemps ? J'attends du Conseil fédéral qu'il mette rapidement en vigueur ces nouvelles dispositions. »

#### Renseignements

Delphine Broggini Klopfenstein, membre du comité PRO VELOSuisse, 076 445 61 06  
Jürg Buri, secrétaire général PRO VELOSuisse, 078 627 84 14

[PRO VELOSuisse](#)

PRO VELOSuisse est l'association faitière nationale de défense des intérêts des cyclistes en Suisse. Elle regroupe 40 associations régionales et plus de 40 000 membres individuels.

Chaque année, PRO VELOSuisse propose plus de [50 bourses aux vélos, 300 cours de conduite ainsi que des actions de promotion du vélo nationales](#) telles que bike to work, Bike2school, DÉFI VÉLO et Cyclomania. L'association encourage le développement des infrastructures cyclables en attribuant le [PRIX Villes cyclables](#) et le [PRIX VELO Infrastructure](#).